



-----  
**Registre des Arrêtés Permanents  
du Maire**

**Pôle Proximité  
Service Réglementation Publique**

## **Arrêté RP-2022-254 portant autorisation d'un tir de feu d'artifice**

### **LE MAIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE (VENDÉE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2542-2 à L. 2542-4 ;

Vu le Décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret sus-visé ;

Vu l'arrêté préfectoral 05/CAB/013 du 22 mars 2005 portant réglementation de l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies de forêt dans le département de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral 05/SIDPC/096 du 31 août 2005 portant réglementation d'usage du feu hors zones de forêts et espaces boisés dans le département de la Vendée ;

Vu la demande présentée par Monsieur Yannick MOREAU, Président de Les Sables d'Olonne Agglomération en date du 17 juin 2022 rappelant que la Société Jacques Couturier Organisation est le prestataire pour la représentation d'un spectacle pyrotechnique sur le territoire des Sables d'Olonne, à l'occasion de la Golden Globe Race 2022 ;

Vu le récépissé en date du 17/08/2022 – numéro d'enregistrement 2022/03/051 de la déclaration en Sous-préfecture par Les Sables d'Olonne Agglomération de la prestation par la SAS Jacques Couturier Organisation, faisant état de l'utilisation de produits pyrotechniques de catégorie F2, F3, F4, T1, T2 ;

Vu l'avis favorable émis par la Municipalité en date du 07 juin 2022 ;

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir de feux d'artifice prévu le samedi 20 août 2022 sur le territoire de la commune ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Par dérogation, Monsieur Jacques COUTURIER est autorisé sous réserve des dispositions des articles suivants à organiser un spectacle pyrotechnique le samedi 20 août 2022 aux alentours de 22h30.

**Article 2 :** L'organisation du tir sera placée sous la responsabilité de Monsieur Guillaume ROBIN qui est chargé de superviser les opérations de transport, de stockage et de tir des

artifices, dans le respect des indications portées sur les artifices et des règlements de sécurité en vigueur.

**Article 3 :** Pour des raisons de sécurité, le premier site de tir de feux d'artifice sera effectué en direction de la mer à partir de la petite jetée. Le deuxième site de tir d'artifice sera quant à lui situé depuis une barge au large de la grande plage des Sables d'Olonne.

Dans ce cadre, une zone de tir délimitée sera interdite à toute personne non autorisée. Le site sera interdit au public, clos et gardienné pendant la période nécessaire au montage technique, durant le spectacle et le démontage.

**Article 4 :** L'accès et la circulation des piétons seront interdits :

- aux abords du Prieuré Saint-Nicolas à l'intérieur du périmètre défini, le long de l'allée principale d'accès au Prieuré jusqu'à la gauche de la porte d'entrée du Prieuré, du transept sud au chemin de ronde et au chemin en contrebas du site du Prieuré Saint Nicolas le vendredi 19 août 2022 de 08h00 au dimanche 21 août 2022 à 00h30,

- sur la base de mer ainsi que sur la grande plage partie comprise entre la petite jetée et la cale de la base de mer incluse, le vendredi 19 août 2022 de 08 heures au dimanche 21 août 2022 à 12 heures, l'accès à ces sites sera autorisé aux équipes Municipales.

**Article 5 :** L'organisateur veillera à ce que les distances minimales nécessaires pour les zones de sécurité définies soient respectées et sera chargé de prendre toutes mesures utiles le cas échéant.

À cet effet, Monsieur le Président de Les Sables d'Olonne Agglomération a signé un contrat de prestation avec la SNSM afin qu'elle assure en mer le respect de la zone de sécurité.

**Article 6 :** L'artificier professionnel responsable des tirs d'artifice devra impérativement annuler le spectacle en cas de vent supérieur à 54 km/heure.

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers des Sables d'Olonne et Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne.

Fait aux Sables d'Olonne, le 18 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation,  
**Armel PECHEUL**

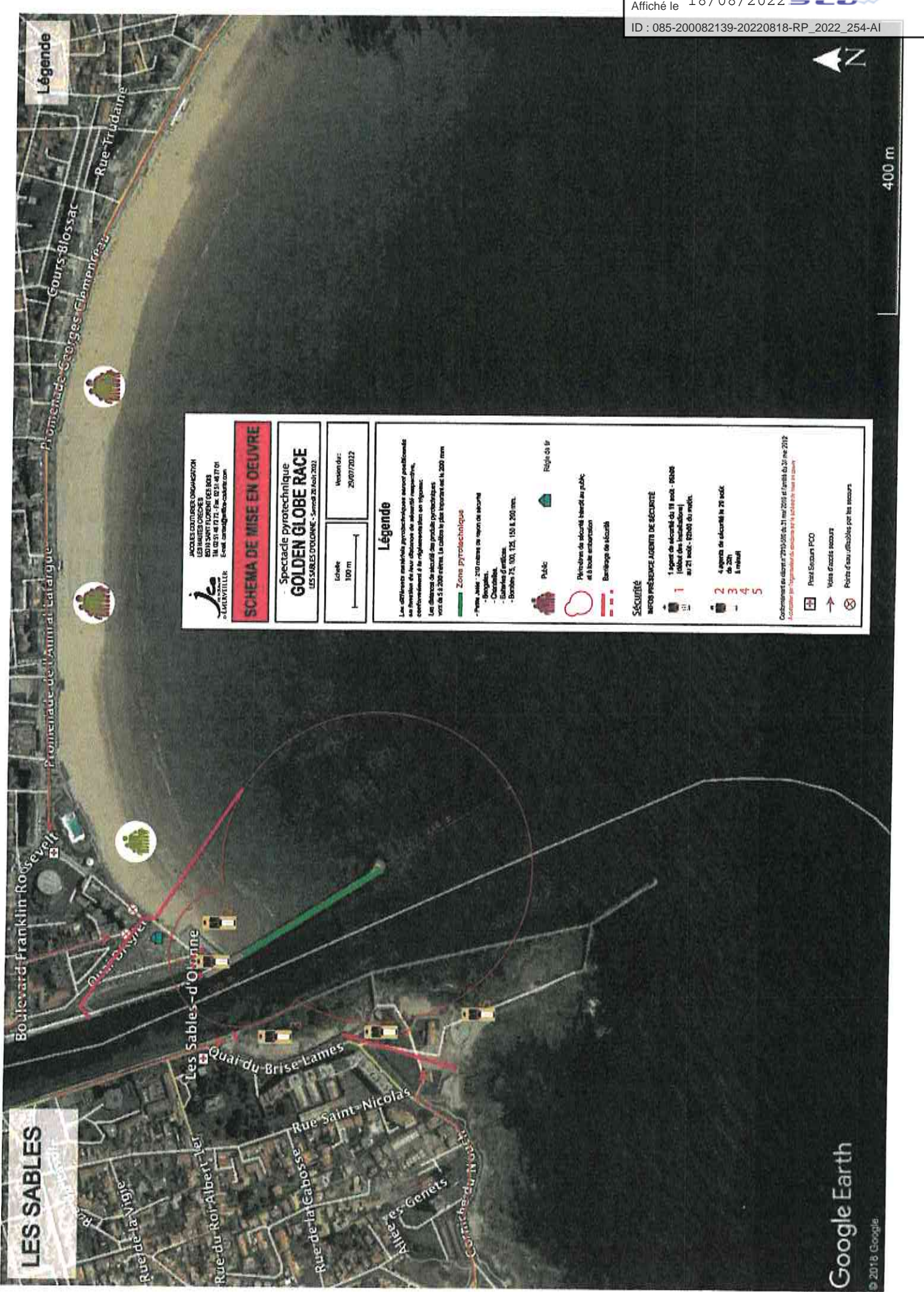


Premier Adjoint, délégué à La Chaume





400 m





JACQUES DUTOURER ORGANISATION  
LES SABLES D'OLONNE  
11 RUE DE LA VIERGE  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02 51 12 12 12  
E-mail : [accueil@sables-olonne.com](mailto:accueil@sables-olonne.com)

**SCHEMA DE MISE EN OEUVRE**

**Spectacle pyrotechnique  
GLOBE RACE**

LES SABLES D'OLONNE - Samedi 26 Août 2022

Version de :  
25/07/2022

Echelle :  
100 m

**Légende**

Les différents matériels pyrotechniques seront positionnés au-dessus de leur situation de sécurité respectives, conformément à leur règlementation en vigueur.

Les distances de sécurité des produits pyrotechniques sont de 5 à 200 mètres. La cadence de tir ne dépassera pas 200 tirs/m.

**Zone pyrotechnique**

- Périmètre : 200 mètres de rayon de sécurité
- Géométrie :
  - Circulaire
  - Rectangulaire
- Distances 75, 100, 125, 150 à 200 m.

**SÉCURITÉ**

**AGENTS PRÉSENCE AGENTS DE SÉCURITÉ**

1 Agent de sécurité de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> grade (selon des installations) au 21 août - 2022 au matin.

2 Agents de sécurité de 2<sup>nd</sup> grade

3 Agents de sécurité de 3<sup>rd</sup> grade

4 Agents de sécurité de 4<sup>th</sup> grade

5 Agents de sécurité de 5<sup>th</sup> grade

**Autres symboles :**

-  Point Secours PCO
-  Voies d'accès secours
-  Points d'eau utilisables par les secours

Consultation du document 2110.001 du 21 mai 2010 et l'article du 21 mai 2012

Accès à la réglementation en vigueur sur [www.slo.com](http://www.slo.com)

**LES SABLES**





**ETUDE SECURITE**

**Spéctacle pyrotechnique  
GOLDEN GLOBE RACE**  
LES SABLES D'OLONNE - Samedi 20 Août 2022

Date étude : Mars 2022

**Légende**

Les différents matériels pyrotechniques seront positionnés en fonction de leur distance de sécurité respective, conformément à la réglementation en vigueur.

Les distances de sécurité des produits pyrotechniques vont de 5 à 200 mètres.  
Le calibre le plus important est le 208 mm.

**Zones pyrotechniques :**

- Piste Jolis : 200 mètres de rayon de sécurité.
- Havre Marolles : 300 mètres de rayon de sécurité.

- Barrages
  - Chaudières
  - Boîtes à ardoises
  - Barrières 75, 100, 125, 150 & 200 mm.
- Public
- Règle de 5m
- Périmètres de sécurité
- Barrière de sécurité

**SECURITE**

**INFOS PRESENCE AGENTS DE SECURITE**

1 Agent de sécurité au 21 août - 06h00 (jusqu'à 06h30 minimum) au 22 août - 07h00 au matin.

- 2
  - 3
  - 4
  - 5
- 4 agents de sécurité le 21 août de 20h à 23h00
- Préventif et pendant le feu.

Coordonnées au 02 51 20 30 41 et au 2020 et le 02 51 20 30 41

**SECURITE**

SDS - 1 USM Paris des Allantes  
Protection Civile Place Marceau  
Croix Rouge Place du Tribunal  
Voies d'accès secours

Points d'eau utilisables par les secours